

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**

129^e séance – jeudi, 4 juin 2015

Salle des Comités, 2^e étage – 18 h
Maison du citoyen – 25 rue Laurier



Procès-verbal

Membres

Mme Denise Laferrière, présidente, conseillère district de Hull-Wright (8)
M. Mike Duggan, conseiller district de Lucerne (2)
M. Cédric Tessier, conseiller district de Limbour (9)
Mme Lise Poulin, citoyenne
Mme Geneviève Michon, ABV des 7
M. Benoît Delage, CREDDO
M. Yan Thibeault, citoyen

Membres non-votants

Mme Stéphanie Beauregard, citoyenne
M. David Robitaille, citoyen

Secrétaire

Mme Camille Potvin, superviseure de la patrouille environnementale, Service de l'environnement

Ressources internes

M. André Turgeon, directeur du Service de l'environnement
Mme Iblis Le Guen, coordonnatrice de la Politique environnementale, Service de l'environnement
Mme Catherine Lorient, chargée de projet PGMR, Service de l'environnement
M. Frédéric Tremblay, conseiller en environnement, Service de l'urbanisme
M. Guy Boudreau, chef de division, gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement

Membres absents

M. Félix Laliberté, Commission jeunesse
M. François Charron-Doucet, citoyen
M. Vincent Loiselle, citoyen

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier



1. Mot de bienvenue, constatations des présences et ouverture de la réunion

La réunion débute à 18 h 01, alors que le quorum est constaté par Mme Laferrière.

a. Nouveaux membres : Mme Beauregard et M. Robitaille

Mme Laferrière accueille les nouveaux membres et leur demande de se présenter. Mme Beauregard débute. Celle-ci est représentante-citoyenne, consultante en mobilisation et consultation citoyenne. Elle travaille également à la réalisation de plans de développement durable. M. Robitaille poursuit. Ce dernier est représentant-citoyen; il enseigne à l'Université d'Ottawa en droit spécialisé en partage des compétences, en droit de la personne, en droit de l'environnement et en droit à un environnement sain.

2. Approbation de l'ordre du jour

t M. Duggan demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour, au point varia, l'événement AquaHacking 2015, financé par le Fonds vert.

L'approbation de l'ordre du jour modifié est proposée par Cédric Tessier et appuyée par Mme Poulin.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2015

L'approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2015 est proposée par Mme Michon et appuyée par M. Tessier.

4. Suivi du procès-verbal :

a. Adoption des résolutions : environnement sain, Écoles éco-citoyennes et Déclaration Rivière des Outaouais

Toutes les résolutions présentées à la CCEDD du 7 mai 2015 ont officiellement été adoptées au conseil municipal du 12 mai 2015. Les projets sont donc clos.

5. Signature du procès-verbal de la séance du 7 mai 2015

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2015 est signé par la présidente, Mme Laferrière.

6. Sujets à traiter selon les grandes orientations de la Politique environnementale

a. Présentation du Plan d'action du PGMR 2016-2020

Mme Lorient se présente comme chargée de projet du PGMR et présente aussi Mme Le Guen, M. Boudreau M. Tremblay et M. Turgeon, tous membres du Comité de révision du PGMR.

Le processus de révision du PGMR 2016-2020 a débuté officiellement en mai 2014, lors de l'adoption de la résolution de démarrage au Conseil municipal. Les données relatives à la performance en gestion des matières résiduelles recueillies dans les dernières années révèlent que la quantité de matières résiduelles produites par personne est stable depuis dix ans. Toutefois, on note une diminution de la production des ordures ménagères (déchets) produites au profit d'une augmentation des matières récupérées et donc détournées de l'enfouissement. Ainsi, la Ville de Gatineau se classe au premier rang pour sa performance de détournement des déchets pour les ICI et au troisième rang des grandes villes québécoises pour le secteur résidentiel.

Mme Lorient souligne aussi que la gestion des ordures ménagères au secteur résidentiel est la filière de matières résiduelles la plus coûteuse, en comparaison avec la gestion des matières recyclables ou celle des matières compostables. La Ville a donc tout à gagner à diminuer la quantité d'ordures ménagères produites par ses citoyens.

Le processus de révision du PGMR s'est enclenché en vue du conseil municipal du mois d'août 2015, séance à laquelle devrait être adopté le projet de PGMR pour les consultations publiques en octobre 2015. Il est à noter que le PGMR doit être en vigueur au plus tard le 31 décembre 2016.

Mme Lorient explique les enjeux, la vision, les orientations et les objectifs du prochain PGMR et elle poursuit avec la présentation du plan d'action du PGMR 2016-2020:

1^{er} bloc – Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ) :

La Ville fera de moins en moins de campagnes d'information à grand déploiement et se concentrera davantage sur des campagnes de changement de comportement. Le secteur résidentiel sera priorisé. De plus, un service-conseil sur la gestion des matières résiduelles personnalisées sera offert au secteur résidentiel, aux ICI et à l'interne aux employés de la Ville de Gatineau.

Période de questions : aucune question

2^e bloc – Réduction et réemploi :

L'orientation première de ce bloc est d'atteindre les objectifs de réduction fixés dans le plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Les mesures proposées dans le PGMR prévoient donc la promotion de la réduction à la source et la diminution

la quantité de déchets produite à l'interne. Elles incitent également à soutenir et à encourager l'économie circulaire et de seconde main. À titre d'exemple, la Ville de Gatineau propose de soutenir les organismes communautaires existants en interdisant les encombrants à la collecte des ordures régulière. Un soutien financier, logistique et publicitaire municipal pourrait également être offert en ce sens. De surcroît, la Ville recommande de limiter le nombre de collectes d'encombrants à 6 fois par année. Cela sensibiliserait les citoyens et permettrait de réutiliser plusieurs objets encore en bon état.

Période de questions :

Mme Beauregard suggère au Service de l'environnement de s'assurer d'avoir un plan de communication marketing global qui démontre les interconnexions entre les différentes mesures.

3^e bloc – Matières recyclables :

La Ville souhaite optimiser son programme de gestion des matières résiduelles et de desserte. L'application des règlements sera renforcée et des modifications réglementaires sont proposées afin d'encourager les citoyens à participer davantage à la collecte sélective. À l'heure actuelle, le service de collecte des matières recyclables n'est pas offert aux ICI. La Ville souhaite réaliser un projet pilote qui évaluerait la faisabilité et la rentabilité d'offrir aux ICI la collecte des matières recyclables si elle leur était offerte. Au même titre que pour le secteur résidentiel, la Ville désire optimiser son programme de desserte pour les édifices municipaux. Le Service de l'environnement suggère aussi de modifier le règlement de zonage pour exiger qu'un espace pour les trois bacs soit prévu pour toute nouvelle construction.

4^e bloc – Matières compostables :

Mme Lorient poursuit avec le 4^e bloc sur les matières compostables. En fait, la Ville de Gatineau désire réaliser un projet pilote similaire à celui décrit ci-dessus, mais pour les matières compostables dans le secteur ICI. Au niveau résidentiel, une réactualisation du programme actuel est nécessaire, dans l'optique où le nouveau PGMR imposera aux citoyens de participer à la collecte du compost. Les Bio-Bacs devront donc être obligatoires, et ce, même pour les multilogements. Qui plus est, la Ville souhaite permettre l'utilisation des sacs en plastique compostable certifiés, puisque plusieurs études ont démontré que la participation à la collecte s'accroît lorsque ce type d'outil est proposé aux citoyens. Il est également considéré d'offrir un service de nettoyage des Bio-Bacs aux multilogements. À l'interne, la Ville souhaite interdire l'enfouissement des biosolides et favoriser leur épandage dans la région. Présentement, entre 12 000 et 14 000 tonnes de boues sont générées par année. Une partie est séchée et granulée, mais l'usine de traitement des eaux usées n'a pas la capacité de traiter tous les biosolides. L'autre partie est donc acheminée au site de compostage à Lachute. Cela sous-entend de nombreux déplacements par camion et par le fait même, tous les impacts environnementaux qui s'ensuivent. La Ville souhaite donc se doter des infrastructures nécessaires au séchage et à la granulation de toutes les boues pour ainsi éliminer leur transport coûteux et polluant. La possibilité

de générer du biogaz est aussi étudiée. Des modifications réglementaires sont aussi proposées; elles viseraient à obliger des aménagements propices à la participation à la collecte de matières compostables. Pour le secteur communautaire, il est suggéré de réviser le soutien municipal offert pour les événements organisés sur le territoire de la Ville de Gatineau.

Période de questions pour les 3^e et 4^e blocs :

Mme Beauregard demande si la Ville a le pouvoir d'exiger que les entreprises de construction, de rénovation et de démolition (CRD) récupèrent leurs matériaux obsolètes. Mme Lorient lui répond que non. La Ville demande plutôt à prévoir des espaces adéquats pour la gestion des matières résiduelles.

M. Thibeault suggère d'implanter la collecte de matières compostables aux coopératives d'habitations, ce qui démontrerait l'implication des gens en communauté.

M. Delage recommande de prévoir des mesures de suivi par rapport au point 12 du 3^e bloc. Selon son expérience, de telles actions ont déjà été prévues dans d'autres villes québécoises et elles ont été difficiles à gérer. Il indique également que le Fonds vert a financé le CREDDO pour sensibiliser et caractériser les besoins ICI pour la gestion de leurs matières résiduelles. L'organisme suggérera donc quelques éléments pour optimiser la collecte pour ce secteur. Le soutien de la Ville est toutefois nécessaire pour y parvenir.

M. Duggan est préoccupé par les sacs de plastique compostables, car il en existe plusieurs types. Il se demande si les fabricants ont été consultés. Mme Lorient répond qu'une tournée des sites qui accepteraient de recevoir des sacs en plastique compostables a été effectuée. Ces derniers ne sont pas tous d'accord avec les sacs de plastique compostables, mais tous reconnaissent que la participation serait meilleure. Mme Lorient reconnaît qu'il existe des risques de contamination et que les compagnies de compostage facturent plus cher dans ces cas.

M. Robitaille suggère d'utiliser notre pouvoir réglementaire pour exiger que les ICI compostent et recyclent.

Mme Poulin se questionne sur la participation des restaurants à la collecte des matières compostables. Elle mentionne qu'ils sont résistants, car cela demande plus de travail. Elle suggère d'utiliser des taxes spéciales pour les inciter à composter.

Un citoyen demande au Comité de ne pas oublier les terres forestières dans la redistribution du compost qui n'est pas donné aux citoyens. Selon lui, ce serait de l'économie circulaire, car ce qui appartient à la terre retournerait à la terre.

Un citoyen demande de quelle manière le gouvernement fédéral s'insère dans le PGMR puisqu'ils possèdent plusieurs bâtiments et beaucoup d'employés sur le territoire. Mme Lorient répond que le gouvernement fédéral a ses propres programmes de recyclage et de compostage et que le PGMR est une obligation provinciale.

Un citoyen travaillant dans le secteur du recyclage demande si la Ville sera appuyée par les gouvernements pour mieux recycler et mieux composter dans les ICI. Il recommande de donner un crédit d'impôt aux compagnies, puisque cela engendrerait beaucoup d'économies et permettrait à la Ville d'atteindre plus facilement les objectifs de réduction provinciaux. La Ville n'a pas suffisamment de données pour dresser un portrait du recyclage et du compostage dans les ICI de Gatineau. Le projet pilote suggéré consiste donc en une opportunité pour cela. La Ville veut connaître l'opinion des ICI et savoir où sont les seuils de rentabilité des collectes qui pourraient être offertes. Mme Laferrière appuie Mme Lorient.

5^e bloc – Résidus de CRD :

À l'heure actuelle, les citoyens et les ICI en CRD peuvent jeter tous leurs résidus de CRD aux ordures ménagères. La Ville prévoit donc des modifications réglementaires qui obligerait à trier et à valoriser ces matières et qui en interdiraient leur enfouissement. En contrepartie, la Ville souhaite faciliter l'accès aux centres de tri et aux écocentres. L'accès gratuit est étudié pour les citoyens. De plus, il est proposé d'instaurer 6 collectes spéciales de résidus de CRD par année. Ce système serait révisé pour les années subséquentes.

Période de questions :

M. Delage mentionne que le CREDDO a beaucoup travaillé dans la gestion des matières résiduelles et des résidus de CRD dans la dernière année. L'organisme a développé un guide pour le secteur de la CRD qui a été souligné par RECYC-QUÉBEC. De plus, il a organisé un atelier d'économie circulaire et suggère que les compétiteurs du milieu deviennent partenaires plutôt qu'adversaires. Il propose de développer des marchés régionaux avec les résidus de CRD et croit qu'un travail de caractérisation devrait être fait à ce sujet. Il termine en proposant l'aide du CREDDO pour soutenir la Ville de Gatineau dans ce dossier.

M. Thibeault demande s'il existe une communication avec la Ville d'Ottawa. Réponse : la Ville de Gatineau discute avec la Ville d'Ottawa déjà, mais pas avec les entreprises du domaine. De plus, la Ville d'Ottawa n'a pas comme objectif de réduire les résidus de CRD qui vont à l'enfouissement.

Mme Poulin demande si la Ville de Gatineau oblige les citoyens à séparer leurs matières recyclables. Réponse : la Ville de Gatineau incite ses citoyens à trier. Cependant, toutes les matières recyclables sont envoyées à un centre de tri qui s'occupe de bien trier le tout.

Mme Poulin ajoute qu'il faudrait que l'industrie de la CRD trie mieux ses résidus au départ. Réponse : La Ville de Gatineau ne se préoccupera pas du tri des résidus de CRD, car il existe déjà une industrie à ce sujet. La moitié des matériaux CRD récupérés se retrouvent dans une entreprise de l'ouest de la Ville, alors que l'autre va à l'enfouissement. Par ailleurs, la Ville de Gatineau désire tout de même en apprendre davantage sur cette industrie.

Un citoyen nous informe que les multitudes de petites pièces sur les chantiers sont difficiles à trier et qu'il s'agit d'une problématique récurrente. . Il cite les feuilles de gypse comme exemple.

6^e bloc – Déchets ultimes :

L'objectif du PGMR pour ce 6^e bloc consiste à réduire la quantité d'ordures ménagères produite par les citoyens, les ICI et à l'interne. Qui plus est, seule la moitié des Gatinois et des Gatinoises participe à la collecte des matières compostables, et ce depuis 5 ans bientôt. Alors, comment faire pour inciter l'autre moitié récalcitrante? La Ville propose deux recommandations d'incitatifs tarifaires.

Pour ce faire, deux scénarios de mise en place d'incitatifs tarifaires dans le secteur résidentiel sont proposés. Dans le secteur corporatif, des formations pour les ICI et pour l'interne pourraient être offertes pour inciter les employés à une meilleure gestion de leurs déchets. En ce qui concerne les déchets ultimes, l'appel d'offres n'a pas été concluant; la Ville est toujours à la recherche d'une solution régionale pour la disposition de ses matières. Une étude sera réalisée en ce sens. Enfin, des caractérisations bisannuelles sont prévues pour pouvoir mesurer

l'évolution et les tendances de la gestion de nos matières résiduelles sur le territoire.

Période de questions :

Mme Poulin suggère d'offrir le service gratuit aux écoles avec une possibilité de faire un contrat avec elles. À titre d'exemple, ces dernières pourraient bénéficier de tant d'heures de formation avec les professeurs et les enfants. De surcroit, elle suggère de créer une trousse d'information pour les nouveaux arrivants.

M. Delage mentionne que le CREDDO a fait une présentation aux préfets de l'Outaouais sur la meilleure option pour la gestion des matières résiduelles régionale. Il propose un outil d'analyse de cycle de vie.

M. Thibeault demande de considérer que les citoyens ont déjà leurs poubelles et qu'elles ne devraient pas se retrouver dans les bacs noirs.

Un citoyen propose de créer une patrouille verte permanente pour aider à la gestion des matières résiduelles. Réponse : il est effectivement prévu de mettre en place une patrouille verte annuelle.

Un citoyen mentionne que beaucoup de gens n'ont pas accès aux écocentres pour leurs résidus ultimes. Ils doivent donc les envoyer aux ordures ménagères. À titre d'exemple, les grosses télévisions n'entrent pas nécessairement dans des petites voitures. Il faudrait penser davantage aux entreprises de recyclage qui ramassent les déchets ultimes des gens qui n'ont pas accès aux écocentres.

Mme Beauregard propose une collecte spéciale de matières dangereuses résiduelles pour éviter qu'elles ne se retrouvent dans les sites d'enfouissement. Elle demande également si quelque chose est prévu pour les matières résiduelles dangereuses des ICI.

M. Thibeault propose de créer une ligne téléphonique spéciale pour informer les citoyens sur le tri de leurs matières résiduelles, c'est-à-dire quelles matières doivent être disposées dans quel bac.

Action 23 :

Mme Lorient poursuit sa présentation avec des précisions concernant l'action 23 de mise en place d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères.

Période de questions :

M. Delage s'exprime et croit que la ville doit exercer son pouvoir de coercition. Les organismes sont plus flexibles que les municipalités pour agir et réagir aux problématiques du milieu. Selon lui, la Ville devrait travailler davantage avec les organismes qui connaissent bien le milieu.

Non seulement leur faire confiance, mais aussi leur accorder le temps et le soutien nécessaire pour le faire. Sa recommandation est donc la suivante : octroyer un financement adéquat aux organismes du milieu et que les patrouilles vertes soient intégrées par les gens du milieu.

M. Tessier préfère la première proposition, car il croit qu'il est plus responsabilisant et permettra davantage d'obtenir des réductions de production de déchets. Ceci dit, l'objectif de réduction de 45 % d'ici 5 ans est énorme. Il se demande si c'est réaliste. Il propose des bacs de 180 L au lieu de 120 L. Il suggère aussi que ce doit être le même format de bac pour tout le monde.

M. Robitaille croit que la proposition 2 donne une plus grande flexibilité aux grandes familles qui paient déjà cher pour leurs enfants. Il recommande que la proposition 1 offre une forme d'exemption pour les grandes familles.

Mme Beaugard croit qu'on doit tous travailler ensemble (organismes, ville, etc.). Penser globalement plutôt qu'à la pièce. Elle est d'accord avec M Robitaille pour l'exemption des grandes familles. Elle suggère d'être flexible quant à l'implantation de la grille tarifaire. Dans la transition, il ne faudrait pas créer un autre problème avec plusieurs poubelles désuètes.

Mme Poulin favorise la première proposition à cause de la logistique. Elle pense que la deuxième proposition serait très difficile à gérer. M Tremblay répond qu'il est vrai que la Ville va devenir gestionnaire de bacs et de conteneurs. Toutefois, il soutient que d'autres villes le font et que c'est réaliste.

Mme Poulin se questionne sur la façon dont les citoyens paieraient le 3 \$ par sac supplémentaire. Mme Lorient répond qu'il faudrait mettre en place des points de vente. Mme Poulin renchérit et suggère de le permettre en ligne.

M. Thibeault préfère la proposition 2. Il cite son voisin qui met beaucoup de déchets à la rue et se demande pourquoi lui, qui trie bien ses matières et participe aux collectes sélectives, payerait pour les ordures de son voisin. Mme Le Guen rappelle que la première proposition ferait aussi payer davantage les grands producteurs de déchets ultimes.

Mme Lorient ajoute que d'autres municipalités ont adopté des systèmes de sacs de couleurs. Toutefois, cette possibilité est moins applicable à Gatineau, car cela occasionnerait énormément de sacs de plastique sur le territoire. C'est pour cette raison que la Ville penchait plus pour le déploiement de contenants uniformisés; l'avantage des contenants livrés est que la Ville pourra faire une collecte mécanisée des ceux-ci, et générer des économies de coûts de collecte dans le futur.

M. Delage recommande de ne pas trop faire de coercition, car les gens vont se débrouiller autrement pour se débarrasser de leurs déchets. C'est pour cela qu'on doit sensibiliser.

Un citoyen qui travaille dans le domaine du recyclage demande si la Ville a pensé à un système de coercition éducative. Ce dernier suggère également un système de GPS sur les camions, en plus d'un système de reconnaissance s'il y a contamination dans les bacs. Il ajoute qu'il ne faudrait pas oublier la période des déménagements si on impose des bacs pour toutes les résidences. Il soutient que ce sera peut-être difficile pour toutes les familles de se procurer des étiquettes pour les sacs de déchets supplémentaires. Enfin, le citoyen affirme que ce ne sont pas uniquement les organismes qui voudraient ramasser les encombrants encore en bon état. Les entreprises privées aussi sont intéressées. Mme Le Guen répond que malheureusement, la Ville ne peut pas légalement subventionner les compagnies privées.

7^e bloc – Résidus domestiques dangereux (RDD) :

En ce qui concerne les RDD, la Ville recommande d'offrir un soutien technique et informationnel au secteur résidentiel et aux ICI en ce qui a trait à la récupération des RDD et des produits sous la responsabilité élargie des producteurs (RÉP). À l'interne, la Ville suggère d'optimiser les installations de tri et les programmes de récupération des RDD municipaux.

7. Proposition de recommandation d'adoption du plan d'action du PGMR 2016-2020.

Proposition par M. Tessier qui est appuyé par Mme Poulin.

R-CCEDD-2015-06-04/01

Que cette Commission recommande aux élus de la ville d'intégrer le plan d'action proposé par le Service de l'environnement dans le prochain PGMR 2016-2020 de la Ville de Gatineau.

M. Thibeault demande le vote nominatif :

- M. Tessier : pour

- M. Duggan : pour
- Mme Laferrière : pour
- M. Delage : pour
- M. Thibeault : pour
- Mme Poulin : pour
- Mme Michon : pour

La proposition est donc adoptée à l'unanimité.

8. Varia

a. Suivi sur l'événement AquaHacking 2015 financé par le Fonds vert

M. Duggan fait un bref retour sur l'événement AquaHacking 2015 appuyé par le Fonds vert, dont le montant accordé représente 13% de l'enveloppe totale. À l'aide de photographies, il présente ensuite plusieurs personnalités publiques qui y ont participé, notamment M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et les maires de la Ville de Gatineau, Maxime Pedneaud-Jobin, et de la Ville d'Ottawa, Jim Watson. Des informaticiens, des gens d'affaires, des politiciens, des scientifiques et d'autres professionnels ont pris part à la conversation en tant que participants. Ceux-ci ont proposé dix projets arrimant technologies et géomatique. M. Duggan décrit par la suite le projet d'un des participants, lequel enregistre automatiquement les données recueillies dans les cours d'eau vers un ordinateur. Selon lui, le partage de connaissances fut très intéressant et il soutient qu'il s'agit d'un bon investissement de la part de la Ville de Gatineau. Pour terminer, il suggère aux bénéficiaires du Fonds vert de partager le succès de leurs projets avec le CCEDD.

b. Prochaine rencontre : 3 septembre

La date de la prochaine rencontre du CCEDD est le 3 septembre 2015.

c. Dernier CCEDD pour Mme Michon

Mme Laferrière souligne le départ de Mme Michon comme représentante de l'ABV des 7 au CCEDD. Mme Bénédicte Rivière prendra sa place dès la prochaine rencontre prévue le 3 septembre 2015.

9. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par M. Tessier et appuyée par M. Duggan à 20h58.